

REVUE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE

LE RÉVEIL

POLITIQUE — THEATRE — LITTÉRATURE — BEAUX-ARTS

VOL. X.

MONTREAL, 22 AVRIL 1899.

No. 217

SOMMAIRE :

TOUT A L'EAU !

Tout à l'eau ! *Vieux-Rouge* — Trois bonnes nominations, *Libéral* — Le renvoi de M. Pelland, *Un observateur* — L'incident de Joliette, *Judiciaire* — Le livre de M. Demolins, — Confréries et archiconfréries, *Jean de Bonnefon* — Scènes de la vie d'un clergyman, *M. Murel* — Petites notes, — *Rigolo*.

Les conditions d'abonnement au RÉVEIL ne sont pas les conditions ordinaires des autres journaux. Nous livrons le journal à domicile [franco.] à raison de 25 cts par mois, payable au commencement de chaque mois. Tout ce que nous demandons au public est de voir le journal.

Ceux de nos abonnés qui ont des travaux d'impression à faire voudront bien s'adresser au No 157 rue Sanguinet ou au No 1560 rue Notre-Dame.

Nous allons avoir une drôle de mine sur les hustings, aux prochaines élections fédérales, nous disait ces jours derniers un libéral important.

Comme Saturne qui dévorait ses propres enfants, le gouvernement Laurier immole ses plus sincères amis.

Mais ce n'est pas assez : il faut que ce même gouvernement s'ingénie à faire exactement le contraire de ce que comportait son programme.

En matière de tarif, il lâche la réciprocité avec les Etats-Unis.

Il avait promis de ne pas imiter les conservateurs qui donnaient des emplois à des députés, et ils les dépassent sur ce terrain.

Et la réduction des dépenses ? Rien que cette année l'augmentation est de \$550,000 sur . . . celles de 1896 ? oh ! non . . . sur celles de l'an dernier.

Puis les combines que nos chefs avaient tant honnis et décriés ?

Eh bien ! ils viennent, à la demande du gouvernement Laurier, de recevoir une éclatante consécration.

C'était un si monstrueux démenti des des principes libéraux de jadis, que des partisans du ministère ont voté avec la gauche. Notons MM. Legris, Monet et Snetsinger.

Il s'agissait d'huile de pétrole.

Qui ne se rappelle ce qui s'est passé aux dernières élections à ce sujet . . . Les conservateurs, clamaient nos chefs, mettent un lourd droit d'entrée sur le pétrole américain afin de l'exclure du Canada, et cela, dans le seul but de favoriser les intérêts de leurs amis qui possèdent dans Ontario des exploitations de pétrole inférieur à l'autre.

C'est une taxe directe sur le pauvre, s'écriaient-ils, sur le pauvre et le cultivateur qui n'ont pas le moyen de se payer l'électricité et le gaz,

Or, non seulement le pétrole américain ne sera pas admis en franchise, mais les puits canadiens sont devenus la propriété, sous le régime Laurier, de la Standard Oil Co., le plus gigantesque combine connu, une pieuvre dont les tentacules s'étendent jusqu'en Grande Bretagne, même jusqu'en Russie.

Tout à l'eau !

Les amis, les principes, la décence, la foi jurée, tout à l'eau !

Espérons que les auteurs de ces méfaits prendront le même chemin, à moins que dans un but d'hygiène ce soit pour eux le :
Tout à l'égoût !

VIEUX-ROUGE

POURQUOI S'OBSTINER ?

Lorsque vous toussiez, ne dites jamais que cela se passera tout seul, mais achetez un flacon de BAUME RHUMAL et vous vous en trouverez bien.

49

Trois Bonnes Nominations

Reconnaissons au moins ceci : le gouvernement de Québec vient de faire trois bonnes nominations.

Il y a mis le temps, c'est vrai ; mais, enfin, ça y est, et le public est enchanté

Il s'agit des nominations de MM. Louis Boisseau, Adélarde DeMartigny et J. A. Mercier à des positions responsables et riches en promesses d'avancement.

M. Boisseau est certainement l'un des libéraux militants qui avaient le plus droit à la reconnaissance de son parti. Il en a été le trésorier, le soutien inaltérable dans les temps les plus durs ; toujours sa bourse et son expérience ont été à portée quand le besoin s'est fait sentir pour l'organisation.

M. de Martigny a, lui aussi, à son crédit cent actes méritoires et bien des succès électoraux lui ont été absolument dus.

Quant à notre ami Mercier, dont on a voulu faire une victime de l'envie et de la calomnie, ceux qui le connaissent comme nous savaient bien quelle part géante il a prise dans les luttes de son parti en temps de bonheur comme en temps de malheur.

Bref, ces trois nominations font honneur au gouvernement et lui vaudront la rémission de bien des péchés.

LIBÉRAL.

IL N'EST PAS NUISIBLE

Ne tentez jamais rien qui puisse vous être nuisible ; n'essayez pas un médicament pour savoir s'il vous ressuscitera, mais faites usage de celui qui a fait ses preuves. Le BAUME RHUMAL est dans ce cas, il n'est nuisible à personne et il est utile à tous ceux qui toussent depuis peu ou depuis longtemps. On le vend partout. 50

LE RENVOI DE M. PELLAND

Les journaux quotidiens vous ont appris que l'on avait consommé l'injustice contre M. Pelland. La chambre a refusé de donner une leçon de fair-play et de loyauté au comité des Débats. Ce n'est pas sur la question des faits proprement dite que je veux revenir aujourd'hui. Vous avez, il y a près de deux semaines, donné la note juste.

Ce que je veux faire remarquer, c'est la longue suite d'avanies dont souffrent les Canadiens-Français depuis qu'ils ont un des leurs à la tête du ministère.

La route politique est jonchée de ruines, et c'est tout de notre côté qu'elles se trouvent.

On ne peut pas être plus *British to the core*.

Si les Anglais ne sont pas contents de leur homme, ils sont peu compréhensibles. Mais ne craignons pas, ils ne se plaignent point.

La meilleure preuve se trouve assurément dans le fait que depuis deux ans ces bons Anglais ont cessé comme par enchantement de parler des empiètements des Canadiens-Français, de leurs exigences, de leur fanatisme.

Ils avaient autrefois la part du lion ; aujourd'hui on leur donne à peu près le tout.

Ah ! sir Geo.-Etienne Cartier avait bien raison de prétendre que notre race aurait tout à perdre si un des siens devenait premier ministre.

Sous un chef anglais jamais on aurait toléré un deni de justice semblable à celui dont M. Pelland a été la victime.

Les grits n'ont pas changé ; tels ils étaient sous Brown, tels ils sont sous Laurier, avec cette différence que du temps du premier la tyrannie pouvait s'expliquer et

qu'aujourd'hui elle est simplement hors nature.

Quel a été en réalité le raisonnement du premier ministre ? A-t-il nié qu'il y eut privation de fair-play, déni de la plus élémentaire justice ? Pas le moins du monde.

C'est l'habitude, dit-il, que la chambre adopte les rapports des comités et je ne puis permettre qu'on s'éloigne de cette habitude.

Or, donc, tout comité peut présenter les rapports les plus injustes, les plus préjudiciables et la Chambre devra les adopter ?

Voilà un singulier raisonnement, une étrange procédure.

N'est-il pas arrivé déjà que les Communes ou les législatures refusent un rapport de comité ?

Et puis, n'est-ce pas proclamer que la partie gouverne le tout, que les comités ont le pas sur la Chambre ?

S'il s'était agi d'un comité où s'étudient, par le menu les grandes questions administratives, celles qui forment la base du programme gouvernemental, je comprendrais.

Mais dans le cas en question il s'agissait d'une simple question d'économie interne ; les deniers publics n'étaient pas en jeu puisque le gouvernement recevait du travail pour la valeur de son argent.

Passons à la question de compétence de M. Pelland ; voyons quels sont ceux qui l'ont reconnue et quels sont ceux qui l'ont niée.

M. Beausoleil, un journaliste distingué, un linguiste d'autorité qui connaît M. Pelland depuis de nombreuses années le déclare compétent.

M. Champagne, une lumière du barreau M. Penny, un Anglais qui connaît très bien notre langue, M. Bourassa, un littérateur français et anglais, M. Monck, à qui les deux langues sont également familières,

res, M. Marcotte, qui s'y connaît, tous ont proclamé la même chose.

Qui donc a nié cette compétence ?

D'abord est venu le premier ministre qui a dit que ses relations avec M. Pelland n'étaient pas suffisantes pour lui faire exprimer une opinion mais qu'il le croit compétent.

Ce n'est pas une autorité contre M. Pelland que l'on trouve dans ces paroles.

Continuons :

M. Richardson, un cow-boy ; un M. Somerville qui vient du fond d'Ontario ; M. Taylor, un marchand de bœufs d'Ontario, et le gros Larivière qui est moins instruit qu'un métis de 1870 et qui a donné des preuves de brillante compétence, comme journaliste, voilà ceux qui se sont arrogé le droit de déclarer que M. Pelland n'était pas apte à remplir les fonctions de traducteur.

On a entendu parler d'aveugles qui discutent de couleur, mais ce qui vient de se passer à Ottawa est encore plus fort.

Sont venus voter en compagnie de ces arbitres de la langue française, tous les Anglais qui ne la connaissent pas. Comme on le voit le tableau est complet.

Ces messieurs ont eu un agent en dehors, un journaliste qui heureusement n'est pas un des nôtres bien qu'il écrive dans un journal canadien français.

Mais si M. Pelland a perdu sa position de traducteur, le vote donné aux Communes ne l'a en rien amoindri.

Analysons le.

Quatre-vingt neuf députés ont voté contre M. Pelland et quarante pour. La députation de notre province s'est partagée comme suit : 25 pour M. Pelland et 14 contre. Ajoutons que la grande majorité des Canadiens-Français sont parmi ces 25.

Le premier ministre s'est donc trouvé

ren minorité dans sa propre province sur une question qu'il avait présentée sous le couvert de sa haute autorité. Ses fidèles Anglais l'ont suivi, ce qui aggrave l'odieux de la situation. Dans certains pays où l'épiderme des gouvernants est plus sensible, il n'en faudrait pas plus pour servir de départ à une jolie petite crise.

Une autre remarque : excepté M. Harwood qui a fait passer une arrière-pensée avant le fair-play, tous les députés libéraux du district de Montréal ont voté pour M. Pelland.

Je n'avais pas l'intention au commencement de cet article d'entrer dans tous ces détails mais j'ai cru piquant de vous montrer, d'un côté, le premier ministre battu par sa province au moment où il se montrait ingrat envers M. Pelland et celui-ci recevant un éclatant témoignage qui l'indemnifiera bien de l'ignorance des uns et des mesquines jalousies des autres.

UN OBSERVATEUR.

On dirait que le gouvernement de Québec n'a plus personne à récompenser. Il y a déjà quelque temps qu'il n'a pas nommé de juges de paix.

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer à nos nombreux souscripteurs que la deuxième livraison de notre galerie, *Les Contemporains*, est presque complétée. Il nous manque encore un ou deux portraits que nous aurons dans quelques jours, et le travail sera terminé. Le tirage est limité, et ceux qui désirent se procurer cette livraison, peuvent le faire en s'adressant à l'éditeur, boîte 2184, Bureau de Poste, Montréal.

ASSUREZ-VOUS

Contre la maladie ; la prime est peu coûteuse. Pour 25c vous vous procurez une bouteille de BAUME RHUMAL ; c'est la meilleure des polices.

L'INCIDENT DE JOLIETTE

La semaine dernière, nous avons promis à nos lecteurs de leur donner une version judiciaire des devoirs des communautés religieuses envers les élèves qu'elles ont sous leur contrôle. Nous avons trouvé depuis, le dossier et le jugement qui condamne la communauté des Clercs de St-Viateur à payer les dommages-intérêts à la famille du jeune Courtemanche, noyé à Terrebonne il y a quelques années. Nous ne faisons aucun commentaire, et nous nous contentons de rapporter la cause telle qu'elle est inscrite dans les Rapports Judiciaires de la Cour d'Appel, vol. IV., 1895, page 491, etc. :

L'appelant avait placé son fils mineur dans une maison d'éducation à Terrebonne, dirigée par les intimés, mais appartenant aux commissaires d'écoles. Pour se rendre aux désirs du surintendant de l'instruction publique, les intimés décidèrent de planter des arbres dans le terrain de l'établissement. Ayant besoin de plants de sapin à cette fin, le directeur de la maison, le frère Lacasse, invita certains élèves à se rendre avec lui dans une île située dans la rivière des Mille-Iles, à deux ou trois cents pieds du rivage. Ces élèves, et parmi eux le fils de l'appelant, acceptèrent cette invitation qui était entièrement facultative. A leur arrivée dans l'île, le frère Lacasse fit arracher quatre plants de sapin pesant environ vingt livres chacun et hauts de quatre à six pieds, les plaça dans une brouette et fit mettre le tout dans une chaloupe pouvant loger huit à neuf personnes, dans laquelle il prit place avec deux de ses élèves, le fils de l'appelant et un autre. Le frère Lacasse prit la traversée suivie par tout le monde et remonta le courant jusqu'à la tête de l'île ; là le vent et la force du courant firent virer et dériver la chaloupe et le frère Lacasse voulant l'empêcher de descendre vers une chaussée et une chute à trois cents pieds plus bas, se jeta à l'eau, mais ne pouvant toucher fond, il rembarqua dans la chaloupe et se mit à ramer, car les rames s'arrachaient des talets, soit qu'il se trouvât embarrassé par la charge, la brouette, et les sapins, qu'il avait mise dans la chaloupe, il ne

réussit pas à vaincre la force du courant. La chaloupe fut entraînée dans la chute et le frère Lacasse et le fils de l'appelant furent noyés.

JUGÉ (infirmant, Baby et Bossé, J.J., *dissentientibus*, le jugement de la cour supérieure à Joliette, DeLorimier, J.) :—1. Que la mort de l'enfant de l'appelant était arrivée par suite de la faute du frère Lacasse, son imprudence, sa négligence et son inhabilité à charger et à conduire la chaloupe, et cela dans un concours de circonstances où la moindre inattention ou un moment d'incurie pouvait entraîner les conséquences les plus funestes.

2. Que les intimés étaient civilement responsables de la faute, de la négligence, l'imprudence et l'inhabilité du frère Lacasse, l'un des membres de leur communauté.

3. Que la responsabilité des intimés ne découlait pas du mandat que leur avait confié l'appelant d'instruire son enfant et d'en prendre soin—lequel mandat n'avait pas été violé par l'emploi de l'enfant à la plantation des arbres—mais de l'application du principe consacré par les articles 1053 et 1054 du code civil.

Appel d'un jugement de la cour supérieure à Joliette, DeLorimier, J., en date du 5 avril 1893. Voici le texte de ce jugement qui a été infirmé en appel :

Attendu que le demandeur réclame des défendeurs, à titre de dommage et intérêts, une somme de \$5,000 courant, dans les circonstances suivantes : Il allègue en substance dans son action ce qui suit : que les défendeurs forment une corporation religieuse et possèdent en plusieurs endroits dans cette province, et en particulier à Terrebonne, dans le district de Terrebonne, des institutions où ils enseignent un cours commercial ou classique ; sous le nom de l'Académie St. Louis, où ils enseignent un cours commercial ; qu'en 1890 le demandeur plaça son fils Osa Courtemanche, alors âgé d'environ quatorze ans, dans cette institution afin de lui faire compléter son cours commercial ; que le demandeur recommanda son fils et son éducation ; qu'il paya ce que le demandeur exigeaient pour cet objet ; que le ou vers le 27 avril 1891, alors que le dit Osa Courtemanche était sous les soins et la direction des dits défendeurs, un jour de classe au sortir d'un congé de trois jours, les défen-

deurs le détournèrent de sa classe et le firent travailler au dehors de l'académie, à planter des arbres pour leur bénéfice et avantage ; que de plus, dans l'après-midi de ce jour, ils lui firent traverser une rivière qui coule vis-à-vis la dite ville de Terrebonne, pour aller dans les îles qui se trouvent dans la dite rivière, arracher et transplanter des arbres pour l'ornementation des propriétés des défendeurs ayant eu d'un tiers, l'offre de se procurer les dits arbres pour cinquante centins la pièce ; que cette rivière est reconnue comme très dangereuse, et que très souvent des accidents y ont eu lieu, et plusieurs personnes s'y sont noyées par suite de la rapidité du courant, des obstacles qu'elle contient et pour d'autres causes ; que de plus, ce jour-là, le vent était très violent, et l'eau était très haute comme cela est d'habitude dans le printemps, la dite rivière était très agitée et offrait un danger plus grand que d'habitude ; que les défendeurs, après avoir fait arracher par le dit Osa Courtemanche et ses compagnons, les dits arbres, en auraient rempli une chaloupe, y aurait fait embarquer le dit Osa Courtemanche avec le révérend frère Lacasse, directeur de la dite académie, un autre élève et une brouette pour revenir à Terrebonne ; qu'au milieu de la rivière le vent trouvant prise dans les objets qui chargeaient la dite chaloupe, la poussa dans le courant, l'emporta à la dérive jusqu'à une écluse où l'embarcation chavira, et le dit Osa Courtemanche et le directeur se noyèrent ; que cet accident est dû à la faute, négligence et imprudence des défendeurs qui n'auraient pas dû détourner le fils du demandeur de ses études, unique objet de son placement dans cette académie, ni lui faire traverser une rivière dangereuse, dans une embarcation imprudemment chargée ; que le demandeur qui est un entrepreneur avait besoin des services de son fils, et durant les sept années jusqu'à sa majorité, ses services auraient valu au demandeur au moins \$4,000 courant ; que de plus le demandeur a été mis à des dépenses considérables, pour voyages, frais de sépulture, etc., qu'il estime à \$1,000, et il réclame en conséquence une indemnité de \$5,000 courant ;

" Attendu que les défendeurs ont contesté la

dite action et qu'ils allèguent en substance ce qui suit : que les défendeurs ne sont pas les propriétaires du terrain ni des dépendances de l'Académie St Louis ; que cet académie appartient aux commissaires d'écoles pour la municipalité de la ville de Terrebonne ; que les défendeurs ont reçu le fils du demandeur comme élève à cette académie à l'ouverture des classes de 1890 et lui ont fait la classe comme aux autres élèves jusqu'au 27 avril 1891 ; que les dits commissaires ayant le contrôle de la dite académie, en avaient approuvé les règlements et les usages, longtemps avant 1890 ; que tous les ans, il était d'usage à la dite académie, comme dans la plupart des maisons d'éducation en cette province, d'utiliser quelque peu les services des élèves en leur faisant faire sur le terrain de l'académie quelques petits travaux manuels, propre à les délasser des fatigues de la classe et à développer leurs forces physiques ; que ces travaux qui avaient toujours pour objet l'embellissement et l'amélioration de la cour ou du parterre de l'académie, étaient proportionnés à la force, à l'âge et aux goûts de ces enfants, et bien loin de nuire à leur éducation, étaient plutôt de nature à leur inculquer une foule de connaissances utiles que ces travaux qui consistaient surtout en des plantations d'arbres sur le terrain de l'académie, avaient toujours été et sont encore recommandés par toutes les autorités en matières scolaires, et particulièrement par le surintendant de l'instruction publique, au moyen de circulaires publiées chaque année, et adressées à tous les instituteurs de la province, et qu'ils font, de fait, partie des études suivies dans la maison dirigée par les défendeurs ; que le ou vers le 27 avril 1891, le révérend frère Lacasse, directeur de la dite académie, se conformant aux usages antérieurs de l'institution et aux recommandations du surintendant de l'instruction publique et aux désirs des commissaires d'écoles, invita douze de ses élèves, savoir : les élèves des deux plus hautes classes de son institution, parmi lesquels se trouvait le fils du demandeur, à venir prendre part, sous sa direction, à des travaux de plantation d'arbres sur le terrain de la dite académie ; qu'il fut décidé d'aller chercher des plants d'arbres

dans une des îles de la rivière des Mile-Iles, située presque en face de la dite académie et séparée de la terre ferme par un chenal d'environ de 150 à 200 pieds ; qu'il n'y avait aucune imprudence dans ce projet, attendu que l'endroit de la traverse n'est pas dangereux, et qu'il a toujours été considéré comme tel par la population de Terrebonne ; que l'embarcation avait été fournie par le père de l'un des douze élèves ; que les premières traversées s'opérèrent sans accident ; que la charge, lors de l'accident, n'était pas une demi charge pour l'embarcation, et que le malheur en question n'est, ainsi que le constate aussi le résultat de l'enquête tenue par le coroner, que le résultat d'un l'accident purement fortuit, tout à fait inexplicable, et qui a eu lieu malgré les soins, la prudence, l'habileté et le dévouement du directeur ; que la chaussée où l'embarcation fut entraînée est à 300 pieds plus bas que la ligne suivie en l'occasion pour la traversée ; que les défenseurs firent faire la recherche du cadavre du fils du demandeur, l'informèrent de l'accident et firent tout ce que l'on pouvait attendre d'eux dans les circonstances ; que les défenseurs ne sont coupables d'aucun acte de négligence ni d'imprudence et que l'action du demandeur est mal fondée.

(A suivre.)

A propos de l'incident de Joliette, un ami raconte que dans le temps où il fréquentait l'école des Frères, l'élève qui montait le plus de bois de chauffage dans le cours du mois avait droit à la médaille d'honneur — une belle médaille gravée sur plomb et portant les mots *bene merenti* — qu'on lui accrochait sur la poitrine, en récompense de sa grande docilité.

Pendant le mois de décembre 1898, les Etats-Unis ont exporté pour une valeur de \$8,681 d'encre et \$65,000 de machines d'imprimerie. L'exportation des caractères a représenté une somme de \$19,329 et une valeur de \$6,646 de clichés typographiques. Le montant des papiers d'impression exportés s'élève à \$217,859.

Le livre de M. Demolins

CHAPITRE II

LE RÉGIME SCOLAIRE ALLEMAND FORME-T-IL DES HOMMES ?

On dirait qu'un mauvais génie se fait un malin plaisir de briser successivement toutes nos idoles.

C'est au tour de l'Ecole maintenant !

L'Ecole ! Avons-nous été assez élevés dans le respect, dans le culte de cette institution ! Si les Allemands nous ont vaincus, c'est que leurs écoles étaient supérieures aux nôtres : aussitôt nous avons à la fois développé les programmes scolaires et multiplié les maisons d'écoles ; aucun luxe n'était trop coûteux dès qu'il s'agissait de l'enseignement, et nous avons eu l'ère des palais scolaires. Un prodigue ne se ruine pas avec plus d'entrain.

Et c'était un entraînement général : il ne suffisait que l'Ecole fut gratuite, il fallait qu'elle fût obligatoire ; tout le monde à l'Ecole ! on y poussait les fils de paysans comme les fils de bourgeois. Malheur à celui qui osait exprimer le plus léger doute sur l'efficacité souveraine de l'Ecole

C'est qu'alors le mot d'ordre était d'imiter l'Allemagne : de même qu'on lui empruntait ses institutions militaires, de même on lui empruntait ses institutions scolaires, sa pédagogie, sa philologie la fameuse philologie allemande, si subtile, si pénétrante ! Donnez de bons textes latins aux gamins de sixième, et vous verrez comme le pays se relèvera, disaient les docteurs de l'Université ; la France émerveillée répétait ces formules magiques.

Comment ce qui, hier, était une vérité incontestée est devenu aujourd'hui une erreur ? Car il n'y a pas à s'y tromper, tout le monde l'avoue, tout le monde le confesse, de ce côté du Rhin, comme de l'autre côté.

Chez nous, ce fut d'abord comme une rumeur sourde : on se hasarda à dire que décidément l'Ecole ne donnait pas les résultats qu'on en espérait ; que le développement de l'enseignement et des programmes coïncidait avec un amoin-

drissement manifeste des études ; que la moyenne des études baissait d'une façon inquiétante : on citait des chiffres, on citait des faits. Bien plus, on en arriva à dire que le développement de l'Ecole amenait la multiplication des déclassés, des incapables, qu'elle constituait un grave danger.

Cependant, comme ces bruits étaient répandus par des gens étrangers aux corps enseignants, ou au monde officiel, on refusait de les écouter, on les accusait d'être de parti pris.

Mais voilà que des membres très en vue de l'Université de France, les chefs même du corps enseignant, d'anciens ministres de l'Instruction publique se mirent à élever la voix et à faire entendre les mêmes plaintes. En pleine Sorbonne, on déclara qu'il fallait faire des réformes et que ces réformes étaient urgentes.

Mais on pouvait croire que c'était là un engouement de Français, toujours prompts à passer d'une idée à l'autre, d'un extrême à l'autre, lorsqu'on apprit tout à coup que la même protestation venait d'éclater au beau milieu de l'Allemagne, à Berlin.

Et l'auteur de cette protestation n'était autre que l'Empereur d'Allemagne lui-même.

Ainsi, les deux pays, qui, dans ces dernières années, ont proclamé le plus haut la vertu souveraine de l'Ecole, proclament actuellement avec non moins d'énergie, qu'elle n'a pas tenu ce qu'elle promettait ou, pour mieux dire, ce que l'on se promettait, ce qu'on attendait d'elle.

En quoi les espérances de l'Empereur d'Allemagne sont-elles déçues ? Que demande-t-il donc, à l'Ecole ? C'est ce qu'il est intéressant et instructif d'examiner. Il ne l'est pas moins de connaître son programme et de savoir si ce qu'il attend se réalisera.

I

La première partie de son discours a pour objet de développer l'idée suivante : *l'Ecole n'a pas donné ce que nous attendions d'elle.*

L'Empereur constate d'abord que l'Ecole a échoué au point de vue de l'enseignement lui-

même, au point de vue du savoir, en un mot, *au point de vue technique.*

" Je n'aurais peut-être pas eu besoin, dit-il, de lancer l'ordre de cabine que M. le Ministre a eu précédemment la bonté de rappeler, si l'Ecole avait été à la hauteur à laquelle elle aurait dû être. Je voudrais d'abord faire remarquer que si je devais me montrer sévère, cela ne concernerait personne directement, mais bien le système, la situation générale... L'Ecole n'a pas fait ce qu'on est en droit d'attendre d'elle.

" D'où vient la faute ? " se demande-t-il. " La vérité, c'est que l'on a péché sur beaucoup de points. "

Et l'Empereur entame aussitôt le procès de l'enseignement, des matières enseignées et des méthodes employées. Il commence par la philologie, précisément cette philologie qui devait, disait-on, élever l'études des langues anciennes à la hauteur d'une science et contribuer si puissamment à la formation littéraire des jeunes générations :

" Le point fondamental, dit-il, est que, depuis l'année 1870, les philologues ont siégé dans l'instruction en *beati possidentes*, et qu'ils ont principalement porté leur attention sur la matière enseignante, sur l'enseignement et sur le savoir, mais non sur la formation du caractère et sur les besoins de la vie présente. Vous, Monsieur le conseiller intime Hinzpeter, je vous demande pardon de le dire, vous êtes un philologue idéaliste ; mais il n'en est pas moins vrai qu'à mon point de vue la question en est arrivée à un point qu'il n'y a plus moyen de dépasser. "

Voilà pour la méthode. On voit que l'Empereur n'est pas tendre pour elle. Mais il ne l'est pas moins pour l'objet même des études, pour ce qui a fait jusqu'ici la base de l'enseignement : il s'agit du latin. On sait que les Allemands ne sont pas moins fiers de leurs latinistes que de leurs philologues. Il faut encore renoncer à cette légende. Voici du moins ce que nous apprend l'Empereur :

" Mais, Messieurs, on objecte et on dit beaucoup de choses : la composition latine est aussi très importante, la composition latine est très excellente pour façonner l'homme à l'étude d'une langue étrangère, et que sais-je encore !

" Oui, Messieurs, j'ai fait jadis moi-même de

tout cela. En quoi consiste donc cette composition latine ? J'ai vu souvent qu'un jeune homme avait, par exemple, 4 pour la composition allemande — assez bien en moyenne — et 2 — très bien — pour la composition latine. L'individu, au lieu de félicitations, méritait une punition, car il est évident qu'il n'avait pas fait sa composition d'une façon correcte et sans aide. De toutes les compositions que nous avons écrites, les uns et les autres, il n'y en avait pas une sur dix qui n'ait été faite par de semblables moyens. De pareilles compositions étaient notées comme bonnes. C'était là la composition latine ! Mais lorsqu'au lycée nous devions faire une composition sur Minna de Barnhelm, de Lessing, nous obtenions à peine la note passable.... C'est pourquoi je dis : A bas la composition latine ! Elle nous gêne et avec elle nous perdons notre temps. ”

Ainsi l'enseignement de la philologie et du latin n'a pas donné ce qu'on en attendait.

Telle est la première constatation faite par l'Empereur d'Allemagne.

Il en est une seconde.

L'Empereur déclare que l'Ecole a échoué au point de vue pratique, c'est-à-dire au point de vue de la formation de l'homme et de son succès dans la vie.

Interprétant la pensée impériale, le ministre des Cultes et de l'Instruction publique, dans son discours d'ouverture, s'était demandé si, à la suite du changement opéré dans la situation de la Prusse et de l'Allemagne, “ le peuple allemand devrait, comme par le passé, rester un peuple de penseurs, un peuple cherchant sa satisfaction en lui-même ! ” Il répond que non, attendu que “ les regards de la nation allemande sont maintenant portés au dehors et même vers la colonisation. ”

Voilà qui est net : il s'agit de favoriser l'expansion de la race allemande, de la rendre apte à prendre sa part de la conquête du monde, que se disputent actuellement les peuples européens.

Et le ministre conclut qu'il faut rompre avec le système suranné actuellement en vigueur pour l'enseignement supérieur.

Dès les premiers mots de son discours, l'Empereur, à son tour, insiste sur le caractère peu pratique donné à l'enseignement : “ D'abord, je

je voudrais remarquer, avant toute chose, qu'il s'agit ici exclusivement de mesures techniques et pédagogiques que nous avons à prendre pour élever notre grandissante jeunesse, de façon à répondre aux nécessités présentes qu'occupe la situation de la patrie dans le monde et aussi pour la mettre à la hauteur des luttes pour la vie ”.

Voilà le grand mot lâché : il faut préparer les jeunes générations à la “ lutte pour la vie ; ” il faut en faire des hommes pratiques, capables de se tirer d'affaire, capables de tenir tête, même au dehors, aux émigrants les mieux outillés des autres races.

Eh bien, sur ce point encore, l'Ecole a failli à son rôle : elle ne fait que des déclassés, des ratés des journalistes ; pis que cela, des surmenés, des “ myopes ” de corps et d'esprit, incapables d'un effort vigoureux, d'une action énergique : c'est encore l'Empereur qui le constate en propres termes.

Il signale d'abord le surmenage qui ruine le corps et n'est pas favorable au développement de la volonté :

“ Si j'en arrive aux occupations de nos jeunes gens, je constate qu'il est absolument nécessaire que nous réduisions le nombre des heures de travail à la maison. M. le conseiller intime Hinzpeter se rappellera que c'est du temps que j'étais au lycée de Cassel que se fit entendre le premier cri de protestation des parents et des familles. A la suite de ce fait, le Gouvernement ordonna une enquête ; nous étions obligés de remettre, chaque matin, à notre directeur un billet indiquant le nombre d'heures dont nous avions eu besoin à la maison, pour faire les devoirs indiqués pour le jour suivant. Eh bien, Messieurs, moi, j'étais obligé, — et le conseiller intime Hinzpeter pouvait me surveiller — de travailler pendant sept heures à la maison ! Ajouter encore six heures de classe, et deux heures de repas, et vous pouvez calculer ce que j'avais de temps de reste. ”

L'Empereur reconnaît qu'il n'a pu conjurer, en partie, ce surmenage que grâce à une circonstance particulière et qui n'est pas d'ailleurs à la portée de la généralité des étudiants ; “ Si je n'avais pas eu l'occasion de monter à cheval, dit-il, et de me mouvoir encore autrement en liberté, je n'aurais, d'une manière générale, pas su ce qui se passe dans le monde. ”

L'exercice est assurément excellent pour atténuer les effets du surménagement scolaire, mais on reconnaitra qu'il n'est pas tout à fait suffisant pour donner la connaissance du monde et de la vie.

Du moins, l'Empereur signale le mal.

"D'après moi, ajoute-t-il, il faut remédier d'une façon décisive à cet état de choses. Messieurs, il n'est pas possible de tendre davantage l'arc et l'on ne peut pas le laisser ainsi tendu. Nous avons déjà franchi la limite extrême.

"Les écoles ont accompli le surhumain et ont, à mon point de vue, produit une trop forte surproduction de gens instruits; plus que la nation n'en supporte et plus que les individus eux-mêmes n'en peuvent supporter."

Que vont dire ceux qui proclamaient qu'on doit estimer la grandeur et la force vitale d'une nation au nombre de ses lettrés!

"En cela, poursuit l'Empereur, le mot du prince de Bismark, le *prolétariat des bacheliers*, que nous possédons, est exact. La plupart des candidats de la faim (le mot est dur,) principalement Messieurs les journalistes, sont des lycéens ratés, (le mot n'est pas seulement dur, il est en partie vrai;) c'est là un danger pour nous. Cet excès, qui maintenant est déjà trop grand, fait ressembler notre partie à un champ saturé d'eau qui ne peut plus supporter d'arrosage. C'est pourquoi je n'autoriserai plus l'ouverture de lycées (littéralement "gymnases") dont on ne pourra me prouver entièrement la raison d'être et la nécessité. *Nous en avons déjà assez.*"

A leur tour, que vont dire ceux qui proclamaient qu'on doit estimer la grandeur et la force vitale d'une nation au nombre de ses Ecoles! Et celui qui les condamne ainsi n'est point un barbare sorti inculte des forêts de la Germanie, c'est un des produits du développement scolaire le plus intense qui ait jamais existé à la surface du globe; un des produits de la studieuse, universitaire et pédantesque Allemagne!

A la fin de son discours, l'Empereur revient encore sur l'infériorité physique créée par le système actuel d'enseignement:

"Que voulez vous que fasse un homme qui ne voit pas avec ses yeux? dit-il. Et il y a 74 p. c. de myopes dans les écoles! Lorsque j'étais élève au lycée de Cassel, les cours se faisaient dans

une salle bien ventilée, sur le désir spécial de ma mère; eh bien, sur mes 21 condisciples, 18 portaient des lunettes!

"Ces choses ont ému mon cœur, et je puis seulement vous assurer que des masses de pétitions, de prières et de vœux m'ont été envoyés par des parents.

"Cela me regarde, puisque je suis le père de la patrie; j'ai le devoir de déclarer que les choses ne continueront pas ainsi.

"Messieurs, les hommes ne doivent pas regarder le monde à travers des lunettes, mais bien avec leurs propres yeux... C'est à quoi l'on tendra maintenant, je vous le promets."

Voilà donc une seconde constatation: l'Ecole a échoué au point de vue pratique comme au point de vue technique.

Mais ce n'est pas tout; elle compte à son actif un troisième échec: elle a échoué au *point de vue politique.*

EDMOND DEMOLINS.

(A suivre.)

Nous donnons ci-après les noms des élèves qui ont été expulsés du Collège de Joliette pour refus de pelleter vingt-sept pieds de neige:

William Barrette, Odilon Beaudry, Joseph Bertrand, Ernest Champagne, Albert Chevalier, J. B. Dalphond, Gustave Desrosiers, Wilfrid Desrosiers, Alphonse Dugas, Albéric Fafard, Joseph Giguère, Georges Gagnés, Joseph Gariépy, Ernest Granger, Albert Laforest, Alfred Lasalle, Napoléon Laurence, Elias Léger, Romulus Mayer, Frank Légaré, Omer Paquet, Arthur Pigeon, Gustave Pelletier, Joseph Picotte, Joséphat Roy, Eugène Renaud, Léonide Surprenant, Exéphir Surprenant.

Un singulier ukase du parti d'Ottawa: Si l'élection de Brockville est contestée, tous les fonctionnaires conservateurs seront remis à pied.

**

Mgr Bruchési qui ne rate jamais l'occasion de se faire une petite réclame qui arrive toujours à propos, a profité de l'incident du collège de Joliette pour se nommer médiateur. Il a obtenu ce que l'on appelle un pardon. Mais le public se demande qui a pardonné.

Archiconfreries & Confreries

Un artiste-Dieu, essayant de son talon les poussières grises de Judée pour monter dans les poussières d'azur et d'or, laissa aux disciples aimés une toile belle, dont la vue étouffe, charme, élève, console.

Les premiers dépositaires comprirent le rôle simple, beau et grand, qui leur était offert. Ils furent les gardiens au bras levé, à l'épée haute. Ils protégèrent le dépôt au péril de leur vie, et leur sang écoulé fut le fond de pourpre sur lequel l'œuvre parut plus belle.

La foule des gardiens s'accrut de génération en génération. Les hommes nouveaux trouvèrent la toile nue, austère et sans agrément. Ils l'encadrèrent, et le grand tableau de la religion fut cerclé du bois de chêne qui fut l'Eglise. D'autres virent, qui couronnèrent le cadre d'une tiare. D'autres suivirent, et d'autres encore, qui le couvrirent de casques et d'épées. D'autres osèrent le dorer. D'autres, encore, le mirent en baldaquin, comme un objet de comice agricole. Mais, du sein de la foule, surgit, brutale, une Energie. Un des gardiens se révolta et travailla pour offrir audacieusement une copie semblable à l'Eglise. Luther fit la Réforme comme Jésus avait fait l'Eglise. La main de Jésus était divine, la main de Luther tremblait d'humanité. Beaucoup d'hommes se jetèrent au nouveau musée, espérant retrouver le rayon de génie dans la copie. La copie était froide, dure, glacée de haine, et non animée d'amour.

Les siècles se sont écoulés, des générations ont coulé depuis ces faits, et la toile n'a pas encore retrouvé sa chaste nudité. Le cadre dont elle est accablée, craque de toutes parts et ne semble plus retenu que par les dorures dont il est couvert. La foule ne s'éloigne plus comme au temps de la Réforme. Elle avance, armée, hostile, donnant des coups sur le cadre et dans la toile. La révolte d'autrefois fit une copie. Celle d'aujourd'hui ferait une destruction brutale, si l'artiste divin ne veillait à tenir la promesse d'immortalité jurée à son œuvre. Parmi les accessoires qui défigurent la peinture impérissable, il faut grater les petites religions qui font

couronne autour de la Religion, comme un cercle de cailloux du Rhin ferait cadre autour d'un Léonard de Vinci. Ces petites religions s'appellent *confréries* ou *archiconfréries*. Elles sont les descendantes très descendues des corporations de pénitents, qui mirent longtemps aux bords de l'Eglise l'austère couronne de leurs cagoules blanches, noires ou bleues, et qui furent entraînés avec d'autres poétiques choses, par le cours bruyant des révolutions.

Ce sont, aujourd'hui, des associations, non reconnues en France, où les laïques entrent pour exercer leur piété. Quand elles donnent naissance à d'autres confréries qui leur sont agrégées, elles deviennent archiconfréries. Mais toutes sont établies par les évêques et placées sous leur surveillance par la constitution de Clément VIII. La Sacrée Congrégation des Indulgences a bien décidé, le 26 janvier 1871, que l'évêque ne doit pas intervenir si la confrérie est établie par des supérieurs d'Ordres, en vertu d'un privilège du Pape. Mais, cette décision ne pourrait avoir vigueur, en France, qu'en violation du Concordat.

Nul aussi, chez nous, le décret authentique No 298, qui déclare que le curé n'est pas recteur de droit des congrégations installées dans son église : La paroisse ne peut pas avoir d'esclaves.

Et pourtant, nous avons en France cent quatre-vingt mille archiconfréries ou confréries. Je sais des paroisses où il est établi plus de vingt confréries différentes, qui troublent les croyances et défont les mœurs et détruisent celles des autres. Mais, il est aussi de vaillants prêtres français qui ferment net leurs églises à ces distractions pour vicaires néo-mystiques.

De toutes les archiconfréries, la plus célèbre est celle des enfants de Marie. Mère Gigogne de faux mysticisme, elle a produit des milliers de confréries qui sévissent dans les paroisses. Elle accueille les jeunes filles jusques au mariage exclusivement, et Rome l'a enrichie d'indulgences.

L'archiconfrérie des Mères chrétiennes est plus intéressante par l'unité de sa direction et par le souvenir du P. Ratisbonne, son fondateur. Voulez-vous quelques noms glanés au champ

des pavois ? Voici la confrérie du Cœur immaculé de Marie, érigée le 26 novembre 1861 ; la confrérie du Sacré-Cœur, l'archiconfrérie du Très Saint et Immaculé cœur de Marie qui compte, à elle seule, 18,883 succursales autonomes, et qui a dans le monde entier trente millions d'adhérents.

La confrérie de la Doctrine chrétienne qui quête, requête et ne cesse de quêter, se rattache à celle de Santa-Maria del Pianto à Rome.

La confrérie du Mont Carmel admet les morts et les enfants en bas-âge. Pourquoi, puisque le but des confréries est la prière ? Les morts ne prient plus et les enfants à la mamelle ne prient pas encore. Mais, les parents des uns et des autres versent la cotisation.

Rome a quelques confréries qui rayonnent, rayons sans lumière, sur le monde entier : le Saint-Crucifix, les Agonisants, le Saint-Sacrement, le Rosaire, la Résurrection, la Plante, les Stigmates, de Saint-François, la Miséricorde, l'Ange gardien, autant de confréries dont vous pouvez faire partie en envoyant votre nom et une aumône.

Dans certaines confréries, l'admission est solennelle. Les postulants prononcent à haute voix, parmi les fleurs et les cierges, des actes de consécration. Le directeur, tenant la main levée, lit des formules et parfois le récipiendaire a un costume qui, pour n'être pas beau, coûte fort cher.

Afin d'attirer les tièdes, d'autres confréries simplifient les formalités et l'on traite par correspondance. Parfois même, les gens notoires sont inscrits sans avoir désiré cet honneur, pour faire nombre, pour faire palissade, comme les vieilles dames autour d'un salon.

Les évêques doivent autoriser les confréries gratuitement, mais Rome prend trente francs pour les Brefs.

Les adhérents sont d'ordinaire imposés avec modération extrême. Officiellement, ils peuvent remplacer l'aumône par une prière. J'ai pourtant sous les yeux la lettre circulaire d'un prêtre qui a fondé une confrérie de Saint-Joseph, et qui somme sèchement les retardataires d'envoyer leur souscription annuelle.

En France, toutes les confréries ont été supprimées par la loi du 18 août 1792. Elles ne peuvent donc plus hériter, mais des tournants ingénieux ont été tracés sur le sol légal, et il y a des confréries qui sont fort riches. Elles ont même le malheur de ne pouvoir disposer de leurs biens immeubles, sans l'autorisation du Saint-Siège. Les dépenses ordinaires sont réglées par la libre volonté des membres, et les fabriques n'ont pas le droit de voir les comptes.

Tel est le graissage d'une roue de l'Église qui paraît puissante, mais qui tourne à l'envers et s'apprête à broyer le char avec ceux qui le montent, si la sage autorité d'un Pontife ne vient l'arrêter. Léon XIII, qui a noblement signalé le danger de l'américanisme laissera, sans doute à son successeur le soin de sauver l'Église du péril dont la menacent les puérides œuvres.

L'œuvre divine, charmante et simple, harmonie déconcertante de grâce et de précision, disparaît sous les pratiques extérieures, lucratives et basses. Le grand réformateur sera celui qui comprendra l'effrayante nécessité d'un nouveau grattage, pour éviter non plus la Réforme, mais la Mort. Si le Réformateur est Pape, il sera un deuxième saint Léon. S'il est laïque, il parattra hérétique. En attendant, la belle souveraineté du *non possumus* réclame, pressante, le sacrifice des petits et intéressés *non volumus*.

Pour ceux qui croient à la divinité des origines, le résultat est certain : l'Église romaine choisira entre l'or qui lui vient d'en bas et la lumière qui lui vient d'en haut, et elle préférera le soleil des cieux aux bouts des cierges qui fument sans ardeur sur le trépied renversé.

JEAN DE BONNEFON.

La machine à composer inventée par Marc Twain, qui a coûté deux millions de dollars à l'humoriste américain, a été offerte en cadeau à la Cornell-University.

* *

Les élèves d'une grande maison d'éducation de Montréal ont reçu l'ordre de ne pas parler de l'incident de Joliette dans leurs familles. On ne dit pas si c'est sous peine d'expulsion.

Scenes de la vie de clergyman

Un pasteur anglais, M. le doyen Francis Pigou, vient de publier un livre de souvenirs plein d'humour. Cette affirmation péremptoire va peut-être surprendre quelques lecteurs. Oh ! je sais bien, les mots " pasteur " " clergyman ", etc., évoquent aussitôt dans les imaginations simplicités un cortège de visions sombres. On aperçoit la redingote glaciale de M. Lugué-Poë, on songe à Manders, à Rosmer, à Stockmann, à la frisonnante théorie des ecclésiastiques polaires d'Henrik Ibsen. Ou bien ! les uns et les autres, les révoltés scandinaves comme les pantins du Gymnase, sont également exceptionnels. On pourrait répéter aujourd'hui, à propos des pasteurs, ce que Voltaire disait des prêtres en général : qu'ils ne sont pas ce qu'un vain peuple pense. Le " pasteur moyen " n'est ni si lugubre, ni si dépravé. Une forte dose de gaieté peut parfaitement entrer dans l'âme d'un dévot sans la corrompre. Le doyen Pigou, qui déploya au cours de sa longue carrière un zèle à toute épreuve, cité en exemple par ses supérieurs, est en même temps un parfait ecclésiastique et le plus spirituel des hommes, le plus captivant des chroniqueurs.

Francis Pigou, comme son nom l'indique, n'est pas de pure race anglaise. Il descend d'une famille huguenote qui s'appelait de Pigou. Un austère ancêtre rejeta la particule estimée inutile un meuble inutile : il n'a pas manqué d'amateurs moins fiers pour la ramasser. Le nom français de notre clergyman lui a valu dans sa patrie bien des ennuis. Les Anglais ont une peine incroyable à le prononcer et à l'écrire justement. Le doyen de Bristol dresse une liste plaisante des innombrables façons dont son nom a été travesti. On l'a appelé : M. Pigue, Peikew, Bigou, Peggue, Pigau, Ligou, Picue, Pigoe, Puegou, Pico. Enfin, il a été, un jour, solennellement introduit dans un salon aristocratique de Londres sous ce nom : " M. le Révérend Pickles. "

Francis Pigou naquit en 1825. Il passa ses premières années sur le continent, dans une petite ville d'Allemagne, où son père était pasteur

Puis, à l'âge de dix-huit ans, il fut envoyé à Londres pour y commencer son instruction. Il entra au collège de Cheltenham. Les études n'y étaient pas très poussées. Par contre, on y développait ses muscles d'une façon extraordinaire. Ainsi le voulaient les parents des jeunes écoliers. Au directeur qui leur demandait : " Désirez-vous que votre fils entre dans la division moderne ? — Cela m'est égal, répondent-ils neuf fois sur dix. Je tiens seulement à ce que mon garçon devienne très fort au cricket. " D'autres souhaitaient de voir leur héritier " devenir très fort " au foot-ball ou à la rame. Mais il était infiniment rare qu'un père éprouvât quelque satisfaction à apprendre que " le jeune homme " se distinguait dans la composition latine ou dans les mathématiques. Francis Pigou fit comme les autres : il piocha le cricket et le foot-ball, s'entraîna à la lutte et à la boxe.

Au commencement de l'année 1846, il fut jugé suffisamment instruit dans ces divers exercices. Ses parents vinrent alors le rejoindre et la famille entière se fixa à Edimbourg. Le jeune Francis, qu'on destinait à la carrière ecclésiastique, suivait les cours à l'académie de cette ville.

Le doyen Pigou trace de ses anciens professeurs des portraits sarcastiques. Les principaux prédicateurs d'Edimbourg à cette époque sont également appréciés par lui avec finesse et sévérité. M. Pigou trouve les uns trop pédants, les autres trop familiers. Dans la première catégorie il place le docteur Mac Neece, qui termina, un jour, de la façon suivante un sermon sur le mystère de l'incarnation : " V. ilà mes frères mes sœurs, la véritable explication de la grand doctrine catholique de l'union hypostatique de la nature anthropomorphisée. " Dans la classe des " sans-gêne ", il place un clergyman, qui, s'apercevant, au moment de monter en chaire, qu'il avait oublié le manuscrit de son sermon, parla en ces termes : " Je suis navré, mes amis, d'avoir à vous annoncer que j'ai oublié mon manuscrit. Je devrai donc, ce matin, prononcer les paroles que le Seigneur voudra bien mettre dans ma bouche. Mais j'espère arriver mieux prêt cet après-midi. "

Après un court séjour à Dublin, Francis Pigou

fut consacré pasteur. Il fut aussitôt envoyé à Stoke-Talmage, près d'Oxford. Le recteur de ce hameau insignifiant, un vieillard de quatre-vingt-douze ans, négligeait depuis longtemps les intérêts spirituels de sa communauté. Francis Pigou se trouva en présence d'une tâche délicate et considérable. Il s'acquitta fort bien de sa mission et réussit, grâce à des prodiges de diplomatie, à éviter tout conflit avec le prédicant méthodiste, un charcutier fanatique, dont la propagande passionnée avait naguère ébranlé bien des âmes dans la localité. Le recteur n'entendait prononcer sur le compte du nouveau pasteur que des louanges. Il résolut d'en témoigner sa reconnaissance à Francis Pigou et lui dit un jour : "Mon jeune ami, je veux vous faire un cadeau. Je vais faire porter chez vous tous mes sermons et tous ceux de mon père." Le jeune *curate* se confondit en remerciements. Dans la soirée, un homme de peine apportait à son domicile une énorme caisse pleine jusqu'au bord de manuscrits jaunis, absolument illisibles.

Stoke-Talmage n'était pas, pour un clergyman, un séjour bien enviable. Francis Pigou, comme le pigeon de la fable, brûlait de voyager. Sur ces entrefaites, on l'appela, en 1856, à Paris au poste de desservant de l'église anglicane de la rue Marbeuf. Il fit ses malles avec joie et passa le détroit... Il resta à Paris de 1856 à 1859, prononçant alternativement ses sermons dans les églises anglicanes de la rue Marbeuf et de la rue d'Aguesseau. Le Révérend Pigou était aussi appelé parfois à célébrer des services divins dans la salle à manger de l'ambassade d'Angleterre. Les mariages anglais pour être valables, devaient tous avoir lieu dans cette pièce. Il était de règle que l'ambassadeur assistât à ces cérémonies en personne. Mais lord Cowley, que cette corvée importunait, avait trouvé un moyen ingénieux de s'en dispenser : il avait fait suspendre contre le mur de la salle à manger son portrait en pied, en costume de gala.

A Paris, le Révérend Pigou sut conquérir les sympathies de ses compatriotes. Il cherchait de son mieux à obliger quiconque avait besoin de lui. Les indigents venaient frapper en masse à sa porte, sûrs de n'être pas repoussés. Francis

Pigou voyait aussi venir à lui la lamentable cohorte des gouvernantes et des bonnes anglaises sans place. Il découvrit dans ce milieu d'étranges misères. Un jour, il reçut la visite d'une jeune institutrice qui lui tint ce langage : "Monsieur le pasteur, mon métier consiste à donner des leçons de français dans la colonie anglaise. mais voyez... j'ai perdu toutes mes dents... Ne pourriez vous me procurer de quoi aller voir le dentiste?..." Le Révérend Pigou fit une collecte parmi les personnes charitables de sa connaissance, et, quelques jours plus tard, la jeune institutrice se retrouvait en état de gagner honnêtement sa vie. L'église de la rue Marbeuf était fréquentée surtout par les pensionnats pour jeunes "misses" anglaises nombreux dans le quartier des Champs-Élysées. La conduite de ces demoiselles pendant le service divin n'était pas toujours irréprochable. Elles échangeaient de trop fréquentes œillades avec les jeunes gens installés sur les bancs voisins. Un dimanche matin, une de ces pensionnaires s'adonna à un luxe de flirt si intensif avec un jeune godoleur que, dans sa chaire, le révérend Pigou demeura muet d'indignation. Il cessa de prêcher, fixant sur les coupables un regard chargé d'éclairs. Cette mimique expressive porta ses fruits. Le jeune muguet et sa compagne, se voyant découverts, passèrent un vilain moment. L'après-midi, la maîtresse du pensionnat venait remercier M. Pigou de la salutaire leçon qu'il avait infligée aux délinquants. Puis, elle tira d'un portefeuille un carré de papier quadrillé et couvert de chiffres qu'elle tendit au pasteur en disant : "Je vous prie, Monsieur le Révérend, de bien vouloir me rendre un service. Mes pensionnaires occupent toujours la même place sur les quatre derniers bancs. Les places sont toutes numérotées. Veuillez poser ce plan sur le pupitre à côté de vous, quand vous prêchez. Puis, après le sermon, vous voudrez bien me dénoncer les numéros qui ont manqué d'attention et de tenue. Je sévirai." Le révérend Pigou sourit. Il attendit que la maîtresse de pension fut partie... et fit disparaître le plan dans sa corbeille à papier.

Après quatre années passées sur la terre étran-

ère, Francis Pigou éprouvait le désir de rentrer dans sa patrie. Il fut appelé à Londres, dans un quartier du West-End. Puis, en 1860, il se maria. Plus tard, sa première femme étant morte, il en épousa une seconde. Qu'aurait pensé de cette conduite le héros du roman de Goldsmith, le pasteur Primrose, vicaire de Wakfield, qui écrivait des brochures contre les secondes noces ecclésiastiques ? Mais M. Francis Pigou se soucia peu, sans doute, des opinions de cet illustre prédécesseur. Il n'eut pas lieu, au demeurant, de regretter cette décision. Il a toujours été heureux en ménage. Et ses nombreux enfants ne lui ont jamais donné que des sujets de satisfaction.

En sa qualité de pasteur dans un des plus misérables quartiers de Londres, M. Francis Pigou a assisté à des spectacles lamentables, s'est penché sur d'horribles plaies sociales. Il a parcouru, cherchant à consoler et à relever, les bouges les plus hideux. Il a porté la bonne parole dans les repaires fréquentés par les pires bandits. Un jour, il se hasarda dans un refuge où aucun de ses collègues n'avait pénétré avant lui. Sur le plancher, des vagabonds étaient étendus, dormant leur sommeil de brute. Quelques misérables jouaient aux cartes dans un coin. Le cœur serré, le révérend Pigou proposa une prière. Contrairement à son attente, les vagabonds acceptèrent avec empressement. Ils firent disparaître les cartes et les dés, jetèrent à la porte un trogne qui faisait du scandale, puis écoutèrent avec recueillement l'allocution du pasteur. Celui-ci entonna un cantique, et s'étonna d'entendre une voix charmante de femme se joindre à la sienne. Le cantique fini, il alla trouver la malheureuse qui chantait avec lui. Mais c'est en vain qu'il chercha à la faire parler. La pauvre femme refusa absolument de répondre à ses questions, et, devant l'insistance du prédicateur, éclata en sanglots. Au moment de se retirer, le moment de se retirer, le révérend Pigou fut rejoint par un horrible bandit qui lui présenta ses remerciements et ceux de ses camarades : " Je suis un ancien clergyman, fit-il. Je suis tombé et vous me voyez par suite de lourdes fautes et de longs malheurs. Aujourd'hui, je gagne ma

vie en écrivant les lettres de ces escrocs et vagabonds, mes compagnons ordinaires."

Après un stage à Doncaster et à Halifax, M. Pigou fut nommé, en 1888, par l'entremise de lord Salisbury, doyen de Chichester. Trois ans après, il montait encore en grade et devenait doyen de Bristol. Ses ambitions étaient dépassées. C'était plus qu'il n'avait jamais osé espérer. En outre, le doyen Pigou a eu l'honneur de prêcher à plusieurs reprises devant la reine Victoria. Sa Majesté est, à son rapport, la plus attentive et la plus bienveillante des auditrices.

Sur les doyens, ses prédécesseurs et collègues, Francis Pigou rapporte de plaisantes anecdotes. Son prédécesseur immédiat, Chichester, s'appelait le doyen Hood. Cet ecclésiastique avait toutes les vertus, et un seul défaut : celui de penser tout haut. Cette manie provoque, un jour, un scandale retentissant dans l'église. On lisait en chaire un passage de l'Écriture sainte. En entendant ces mots : " Et Zachée dit au Seigneur : " Voici, je donne la moitié de mes biens aux pauvres " le doyen Hood, qui sommeillait au pied de la chaire, se réveilla en sursaut et s'écria ; c'est beaucoup trop !... "

Et, maintenant, que vous en semble ? N'aurais-je pas raison de prétendre que le zèle du doyen Pigou à remplir les nobles fonctions de son ministère ne l'empêchait pas de se montrer chroniqueur spirituel et malicieux. Je serais même tenté trouver qu'il court un peu après l'esprit et qu'il n'évite pas avec assez de soin ce que les Saintes Écritures appellent " le banc de moqueurs " Mais après tout, ne nous plaignons pas ; Cette promenade à travers les sanctuaires anglicans sur les pas d'un homme qui, élevé dans l'église, en connaît tout les tours et détours est pleine de charme. Nous voilà bien loin du fanatique implacable genre Brand comme " du pasteur rigolo " du type Mikils.

MAURICE MURET.

M. Robert Hoe, de New-York, inventeur de machines à composer et de presses monumentales, doit faire élever, devant sa fabrique, une statue de Gutenberg, due au ciseau de Ralph Goddard.

PETITES NOSET

Laurier n'est pas une "match" à côté de Dewey.

Le gouvernement Marchand est comme le fantôme : tout le monde en parle mais personne ne le voit.

**

Les propriétaires du Parc Sohmer préparent une brillante série de représentations pour la prochaine saison.

**

Heureux maire Préfontaine ! Toute la couverte de son côté... Ne voilà-t-il pas qu'on veut le faire arrêter pour avoir ordonné à la ville de payer ce qu'elle devait à quelques centaines d'ouvriers.

**

M. Durieu, qui doit nous donner de l'opéra français l'automne prochain, va-t-il faire approuver son répertoire par Mgr Bruchési ? Qu'il n'oublie pas ce détail important, sans quoi il courrait le risque de remporter un.... succès financier.

**

M. Costigan est un modèle de logique. Il a condamné M. Pelland sans vouloir l'entendre.

Et quelques heures après, il a voté contre son propre parti, ne voulant pas, disait-il, que les fonctionnaires du Yukon soient condamnés sans être entendus.

L'an dernier une chroniqueuse de notre pays fut chargée de traduire quelques pages des Débats français des Communes. Or, au cours de l'affaire Pelland, on apprit que cette demoiselle s'était plainte par lettre de n'avoir pas été payée de son travail.

Nous sommes allés aux informations, et voici ce que nous avons appris : Le chef du bureau des Débats a refusé la traduction en ajoutant que la spirituelle chroniqueuse ne savait ni le français ni l'anglais.

TRADUCTION ET REDACTION

Souvent le monde commercial, industriel ou financier désire confier la rédaction de ses circulaires, brochures ou annonces à des experts; mais on ne réussit pas à les trouver, à moins que, comme cela arrive trop souvent, sa confiance ne soit accordée à des gens qui n'ont ni la science ni l'expérience. Il ne suffit pas de faire beaucoup de publicité : il faut encore et surtout qu'elle soit à point. Si la forme ne vient pas à l'appui du fond, le but visé n'est pas atteint, la pensée de l'intéressé est mal exprimée, peut-être même n'est elle pas du tout comprise par ceux dont on recherche la clientèle.

On nous a très souvent demandé d'organiser ici, sous les auspices du RÉVEIL, un service de rédaction générale et de traduction d'anglais en français, ou *vice versa*. C'est pour satisfaire à cette demande que nous venons annoncer que dorénavant des experts se chargeront non seulement de travaux commerciaux, mais littéraires et techniques.

Notre tarif n'aura rien d'exorbitant, nous apporterons dans l'exécution des commandes un soin méticuleux et toute la célérité possible.

On pourra s'adresser à la direction du RÉVEIL, au No 157 rue Sanguinet, ou par lettre au bureau de poste, Boîte 2184, Montréal.

Les personnes qui ont besoin de travaux de lithographie, de typographie ou de gravure sur cuivre peuvent obtenir des soumissions en s'adressant au même endroit.

Ceux qui désirent se procurer la première livraison des *Contemporains*, par *Vieux-Rouge* feraient mieux d'en faire la demande immédiatement. Il en reste au plus une vingtaine d'exemplaires. Prix 50 cts.

Le RÉVEIL est publié et imprimé par A. Filiereault, au No 157 rue Sanguinet, Montréal.

Faites abonnés vos amis au RÉVEIL.